Annexe 97
au Règlement du 28 juillet 2003 portant exécution de l'article 22, 11°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Liste des médecins qui assurent la permanence dans la fonction de soins urgents
(Art. 25, § 3bis, de l'annexe à l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités)

La liste est à la disposition électroniquement des OA ou du SECM.

N° INAMI de l'hôpital Site
Chef de service fonction de soins urgents
Médecin-chef :
Liste de l'année Mois

Début de la permanence intra-muros	Fin de la permanence intra-muros	Nom du médecin	N° INAMI avec mention du code de compétence	Médecin porteur du Brevet de médecine aiguë
Date + heure	Date + heure		x-xxxxxxx-xxx	Oui = x